

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative à la garantie de dignité, de sécurité et de l'inclusion des habitants du square de l'Aviation.

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de bewoners leest het volgende tekst voor:

Depuis plusieurs semaines, 70 personnes, dont 15 enfants, vivent au square de l'Aviation. Ce ne sont ni des criminels ni des clandestins. Ce sont des habitants d'Anderlecht, des personnes qui vivent sur le territoire communal et qui doivent être considérées comme telles. Dans ce débat, certains tentent de détourner l'attention des véritables enjeux en stigmatisant ces familles. Nous refusons ces raccourcis et demandons une approche responsable, structurée et conforme aux obligations légales et éthiques de la Commune.

Aujourd'hui, chaque mandataire, chaque parti, doit prendre position :

- Va-t-il choisir d'instrumentaliser cette situation pour alimenter les peurs et diviser les citoyens ?
- Va-t-il prendre ses responsabilités et participer activement à une solution cohérente et juste pour l'ensemble du quartier ?

Les habitants d'Anderlecht attendent des actes, pas des discours.

1. L'insécurité du quartier ne date pas de l'arrivée de ces familles. Nous refusons l'amalgame entre précarité et criminalité qui est insidieusement entretenu dans certains discours. Les faits sont clairs :

- Le quartier « Midi » est touché par l'insécurité et le trafic de drogue depuis plus de 20 ans, bien avant l'arrivée de ces familles.

- Les réseaux criminels qui y opèrent sont bien organisés et structurés, et leur activité ne dépend pas de la présence de ces personnes.

- Les riverains dénoncent depuis des années l'inaction politique sur les questions de sécurité et d'aménagement urbain.

Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous fournir des données précises sur l'évolution de la criminalité dans le quartier avant et après l'arrivée de ces habitants ? Nous refusons que la question de la sécurité soit instrumentalisée pour justifier une expulsion aveugle.

2. Les obligations légales de la Commune et des partis au pouvoir.

La Commune ne peut ignorer ses responsabilités envers les personnes vivant sur son territoire.

Cadre juridique :

- L'article 1er de la Loi organique des CPAS impose d'assurer une aide sociale permettant une vie conforme à la dignité humaine.

- L'article 57 de la même loi oblige le CPAS à intervenir pour toute personne en situation de précarité vivant sur la commune.

- L'article 23 de la Constitution belge garantit le droit à un logement décent, à la protection sociale et à un accès aux soins de santé.

Les mandataires de la majorité et de l'opposition doivent clarifier leur position :

- Reconnaissez-vous ces obligations légales et l'obligation d'accompagner ces habitants ?

- Êtes-vous prêt à défendre publiquement le respect du droit de tous les habitants d'Anderlecht, sans discrimination ?

Nous demandons une réponse claire et documentée sur les actions entreprises par la Commune et les partis qui la dirigent.

3. Pourquoi la Commune n'a-t-elle pas anticipé cette situation ?

Cette crise n'est pas soudaine. Elle est la conséquence directe d'un manque d'anticipation et d'une absence de planification dans la gestion du logement et de l'accompagnement social. Depuis combien d'années la Commune savait-elle que des bâtiments vides auraient pu être mobilisés pour éviter cette précarité ? Quels dispositifs ont été mis en place par la majorité actuelle pour éviter que ces personnes ne se retrouvent dans cette situation ?

Nous demandons un audit sur la gestion municipale du logement et de l'accompagnement des populations vulnérables.

4. Des solutions existent : pourquoi ne pas les appliquer à Anderlecht ?

Les mandataires affirmant qu'il n'y a pas de solution mentent ou manquent de volonté politique.

Exemples concrets déjà appliqués ailleurs :

- À Molenbeek, un cadre légal d'occupation temporaire a permis d'éviter des expulsions brutales et d'accompagner socialement les habitants.
- À Liège, un partenariat entre la Commune et des associations permet aux personnes en précarité d'accéder progressivement à un logement stable.
- Dans plusieurs communes de Bruxelles, des bâtiments sous-utilisés ont été convertis en logements d'urgence, avec un suivi social structuré.

Monsieur le Bourgmestre et les partis de la majorité, quelles raisons justifient que ces solutions ne soient pas mises en place à Anderlecht ?

Êtes-vous prêts à défendre publiquement une approche inspirée de ces modèles éprouvés ? Nous demandons une prise de position immédiate.

5. La Région doit être interpellée : une responsabilité partagée.

La Commune ne peut pas agir seule, mais elle doit interpellier la Région pour mobiliser les ressources nécessaires. Nous demandons qu'elle prenne trois engagements immédiats auprès de la Région bruxelloise :

1. Identifier et mobiliser des bâtiments publics vacants pouvant être convertis en hébergement temporaire.
2. Obtenir un financement régional pour assurer l'accompagnement social et sanitaire des habitants concernés.
3. Organiser une concertation entre la Commune, la Région et les associations pour établir un cadre de réponse structuré et pérenne.

6. Nos demandes immédiates et concrètes : nous exigeons trois engagements précis et réalisables dans les 30 jours :

1. L'organisation d'une réunion avec les citoyens et associations sous 15 jours pour définir un cadre d'action clair.

2. La mise en place d'une convention d'occupation temporaire, en concertation avec la Région et les actrices de terrain.

3. Une garantie que ces habitants auront un accès effectif aux services sociaux et médicaux, sans restriction.

Nous refusons toute gestion précipitée et non concertée qui compromettrait la cohésion sociale du quartier.

7. En guise de conclusion, chaque parti doit assumer ses choix devant les habitants.

Monsieur le Bourgmestre, aujourd'hui, vous avez un choix à faire.

- Soit vous laissez cette situation se détériorer, en cédant aux pressions populistes et en créant des tensions sociales accrues.

- Soit vous agissez avec responsabilité et vision, en construisant un cadre structuré et juste pour l'ensemble des habitants. Mais ce choix ne vous concerne pas seulement vous.

- Les partis de la majorité doivent clarifier leur position et s'engager sur des solutions durables.

- L'opposition doit prouver qu'elle ne se contente pas de critiquer, mais qu'elle propose aussi des alternatives crédibles.

- Les citoyens ont le droit de savoir qui, dans cette assemblée, défend l'inclusion et qui joue sur les peurs.

Nous ne demandons pas un geste humanitaire mais exigeons une décision politique à la hauteur des responsabilités de cette commune. Les habitants d'Anderlecht ont fait leur choix : une ville inclusive, pragmatique et bien organisée. Nous attendons désormais que chaque parti assume le sien.

P. POLANCO : Merci aux citoyens d'être là et au soutien apporté au collectif « Zone neutre ». Je voudrais revenir sur l'interpellation de A. LARIDON, lors du dernier Conseil communal du 27 mars au cours duquel il demandait, justement : « *quelle mesure Anderlecht met-elle en place pour garantir les conditions de vie dignes des familles des septante adultes et 15 enfants* ». Il demandait également que la Commune sollicite de l'aide à la Région car on voit bien qu'elle ne pourra pas soutenir cela toute seule. Il demandait également de mettre rapidement des cartes médicales en application car, lorsqu'on change de commune à Bruxelles, on a besoin de ces cartes. Monsieur le Bourgmestre, vous aviez répondu qu'il n'y avait eu aucune demande de la part du collectif « Zone neutre » afin de s'installer dans la commune, on vous avait aussi demandé d'accélérer le partenariat avec ce collectif afin qu'il puisse loger, élire domicile et continuer à faire toutes les démarches, mais cela n'était pas à l'ordre du jour parce que vous n'aviez pas été interpellé. Les habitants vous demandent d'intervenir et attendent une réponse claire.

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS : J'ai attentivement pris note de vos remarques et permettez-moi de dire que je suis d'accord avec une grande partie de votre discours. J'essaie toujours de dire la même chose, quel que soit mon interlocuteur. Je vais donc lire ici ce que j'ai exprimé au représentant du collectif « Zone neutre » avec qui j'ai échangé lors de l'installation des occupants sans autorisation préalable, il y a quelques semaines. Je vais également lire ce que j'ai communiqué à d'autres membres du collectif, certains étant présents ici. De plus, je vais répéter ce que j'ai déjà partagé au Conseil communal ainsi qu'aux riverains, dont certains ont exprimé leurs préoccupations.

Je ne fais pour ma part aucun amalgame entre la présence de 70 occupants et une forme d'insécurité, ou d'augmentation de l'insécurité, dans le quartier, je pense très sincèrement que ce squat est particulièrement bien encadré et bien géré. Ses occupants sont dans un parcours d'intégration particulièrement remarquable qui mériterait, mais ceci n'est qu'une considération personnelle, d'être plus justement récompensé. Je sais particulièrement bien que les problèmes du quartier, en particulier celui du « Square de l'Aviation » auquel on fait référence ce soir, préexistaient à l'arrivée des nouveaux occupants il y a quelques semaines. C'est précisément parce que ce quartier souffre de mille maux qu'il ne me semble pas que ce soit une bonne idée d'installer ces personnes à cet endroit. Sans trahir un secret, je pense d'ailleurs que certains représentants du collectif « Zone neutre » que j'ai rencontrés, partageaient ce point de vue.

Ce quartier central, proche d'une gare et de poche de grande paupérisation, souffre notamment d'une trop grande densité de population, de la présence d'un public en errance et de vendeurs et de consommateurs de produits stupéfiants. C'est pour cela que je ne pense pas que ce soit une bonne idée de les s'installer là. Bien sûr, je sais qu'il n'est pas facile, loin de là, de trouver un toit et c'est pour cela que je n'entreprends pas d'action, à mon initiative, pour procéder à une expulsion de ce squat. Mais, dans l'intérêt des familles et comme cela avait été convenu avec les représentants du collectif, je demande avec insistance à disposer d'un calendrier précis pour trouver une solution alternative ailleurs, dans un autre quartier de Bruxelles pour héberger les 70 personnes qui ont droit, comme tout le monde, à un toit.

Vous me posez des questions quant à l'aide médicale urgente et au « CPAS ». Je ne peux que dire qu'une seule chose, sous le contrôle du président du « CPAS » : nous appliquerons toute la loi, telle qu'elle est prévue, et nous prodiguerons l'aide médicale urgente à tous ceux qui y ont droit.

Vous me demandez pourquoi on n'a pas anticipé la situation, ainsi qu'une réponse claire et documentée par rapport à cette situation difficile, et notamment par rapport au bâtiment vide. Madame, Messieurs, j'ai dit à plusieurs reprises que ce débat s'est invité à de nombreuses reprises dans notre Conseil. Anderlecht est une commune solidaire et nous assumerons notre juste part de la solidarité. Ce ne sont pas des paroles en l'air, vous demandiez des actes et pas des paroles, ce ne sont pas des paroles en l'air, le passé plaide pour notre bonne foi.

Aujourd'hui, à quelques mètres du squat dont il est question ici, est installé le « Samu social » au boulevard Poincaré. Il y a, à une centaine de mètres, le bâtiment de la rue de la Clinique qui est géré par la « Plateforme citoyenne » et qui accueille des sans-papiers. Il existe au boulevard Prince de Liège un centre du « Samu social » qui accueille des personnes fragilisées, souffrant de problèmes médicaux. Il y a, à la rue Frans Hals, un ancien home transformé et géré par le « Samu social » pour accueillir des personnes demandeuses de papiers. Il existe à la rue des Citoyens, dans le quartier « La Roue », un ancien home transformé en centre d'accueil pour réfugiés, géré par la « Croix-Rouge ».

A chaque fois, ces installations font débats dans les quartiers et inquiètent les populations riveraines. A chaque fois, j'ai été présent aux réunions citoyennes pour défendre le projet et pour expliquer qu'on prendrait notre juste part.

Vous demandez un audit pour le logement ? Nous ferons cela avec grand plaisir car il ne pourra que corroborer les chiffres publiés ce matin par « Perspective Bruxelles », organe régional s'occupant des statistiques, et qui montrent que pour les logements publics construits depuis 2014, ou qui sont encore en chantier, sur 8.300 logements publics de ce type à Bruxelles, 2.500 sont sur le territoire de la Commune d'Anderlecht. Près de 30% de tout l'effort régional est donc concentré sur notre commune. J'attends que chacun à Bruxelles et en Belgique fasse le même exercice de solidarité !

Le représentant des habitants : J'ai entendu ce que vous faites et ce que vous avez fait de par le passé et je me demande toutefois pourquoi cela devrait changer ? Il y a là une situation concrète sur laquelle vous devez agir et vous poser en force active et pas simplement comme vous l'avez dit au début de votre réponse, en n'intervenant pas. Notre revendication est que vous vous positionniez concrètement et activement pour le droit au logement des personnes sans papier, pour le droit au logement et les droits sociaux, pour organiser et inviter le représentant du propriétaire du bâtiment ainsi que les représentants de l'occupation et les parties prenantes, dont la Région, à discuter et négocier les termes d'une convention d'occupation temporaire, tant que le bâtiment reste vide. Il nous paraît simplement inacceptable d'imaginer qu'il y ait une expulsion, qu'elle soit légale ou pas, organisée par la Commune pour maintenir ensuite vide ce bâtiment.

Aussi, vous dites que cette zone est sous forte tension sociale, ce qui est vrai, nous ne sommes pas naïfs car nous voyons la même chose. Toutefois, demanderait-on à

d'autres personnes qui viendraient s'installer autour du square de l'Aviation la permission de s'y installer ? S'il s'agissait de familles blanches aisées, leur poserait-on cette question ?

Cependant, en matière d'expulsion, la Commune n'a pas de pouvoir car c'est une question de droit au logement face au droit à la propriété privée.

Cependant, vous êtes le chef de la Police et vous avez donc là un pouvoir d'action ! C'est aussi quelque chose qu'on voudrait vous voir faire, même en vous inspirant d'autres Communes qui, dans un passé assez récent, l'ont fait. S'il y a un avis d'expulsion injuste et injustifié car il prévoit d'expulser des gens alors que le bâtiment va rester vide, même s'il est légal, vous avez le pouvoir de ne pas y envoyer la police et de faire respecter le droit au logement. Il s'agit d'une demande concrète qu'on vous adresse en tant que citoyen d'Anderlecht. Vous devez mesurer la gravité d'une expulsion injustifiée en expulsant d'un bâtiment qui restera ensuite vide des familles, des femmes, des enfants et des hommes sans papier. Pour une commune qui se dit solidaire et hospitalière, ce serait tout simplement intolérable.

Pour finir, nous nous adressons aux partis de gauche en leur demandant une fois encore de résister fermement aux tentations de réponses simplistes face à des problèmes sociaux et économiques complexes. L'insécurité, on le sait, est le fruit d'une détresse sociale et économique dont les seules réponses sont l'élargissement des droits sociaux fondamentaux : le logement, l'accès aux soins de santé, le droit à la ville.

On a récemment constaté qu'il y a un discours dangereux au sujet de « Zone neutre », sous la forme d'un amalgame entre la précarité, ce qui stigmatise la pauvreté, et l'insécurité, amalgame qui vise à criminaliser les migrants. Ce discours est aussi porté par des forces politiques de gauche, dont le groupe « ECOLO-GROEN ». Nous vous demandons d'arrêter ces discours dangereux.